

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Carolynne Caillé-Demers](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8061c26e94782f3f07692ad2>

Date d'obtention : 2020-10-16 19:04:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un problème très présent dans l'école et que nous ne devons en aucun cas ouvrir une photo de porno juvénile. J'ai appris qu'il fallait confisquer un cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Davantage de rigueur dans ma pratique, de savoir exactement quoi faire lorsqu'il y aura des échanges de sextos. Je saurai l'importance de ne pas induire de réponses et ainsi aider à l'enquête au lieu de lui nuire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas induire des réponses pour nuire à l'enquête. Je ferai attention de prendre cela très au sérieux, puisque c'est criminel et très répandu.